



Décision du 6 décembre 2018

Portant nomination des représentants du personnel auprès du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 modifiée relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment ses articles 90 à 94 et 119 ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;
Vu le décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, notamment l'article 2-10 d) et 13 ;
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique;
Vu la décision du 18 décembre 2014 portant création du comité technique du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
Vu la décision du 20 juin 2018 portant réduction du mandat des représentants du personnel auprès du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
Vu la décision du 20 juin 2018 modifiant la décision du 18 décembre 2014 portant création du comité technique de proximité du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;
Vu le procès-verbal du scrutin du 6 décembre 2018 portant publication des résultats des élections.

Article 1 :

Sont à compter du 6 décembre 2018, nommés représentants élus du personnel au comité technique de proximité :

En tant que titulaires :

Aude Antoine
Mathieu Goudard
Fatima Ramdani
Anne Glanard

En tant que suppléants :

Marie-Laure Bontemps
Ali Jammoul
Marjory Carton-Gournay
Eline Lazarini

Article 2 :

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance des tiers par voie d'affichage et publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur



Fait à Paris,
Le 6 décembre 2018

Michel Cosnard

Président



Michel Cosnard
Président

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 45